



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION DES AFFAIRES STRATÉGIQUES,  
DE SÉCURITÉ ET DU DÉSARMEMENT

*Ambassadeur chargé de la lutte contre les mines  
et autres restes explosifs de guerre*

### **Plan d'actions du Ministère des Affaires étrangères et européennes contre les mines et autres restes explosifs de guerre**

Aujourd'hui encore, 15 à 20 000 personnes dans le monde sont, chaque année, mutilées ou tuées par les mines et les munitions non explosées et plus de quarante pays restent pollués. Outre les terribles souffrances qu'il inflige aux victimes, ce fléau constitue un obstacle majeur au développement économique de ces pays, car il empêche la mise en culture des terres, limite la circulation des personnes et des biens, entretient un climat de peur, longtemps après la fin des conflits. Par ailleurs, les principaux Etats détenteurs de ces armes n'ont toujours pas adhéré aux textes internationaux pertinents<sup>1</sup> ce qui freine les progrès du désarmement et du droit international.

En signant, le 4 décembre 2009 à Carthagène, la déclaration et le plan d'actions adoptés par la deuxième conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel (MAP) et en adhérant parmi les tout premiers à la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (ASM) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010, la France vient de renouveler avec force son engagement en faveur de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre.

#### **I/ Principes d'actions.**

1/ La France entend honorer son engagement avec d'autant plus de détermination qu'en agissant contre les mines et autres restes explosifs de guerre, elle contribue non seulement à la réduction du nombre de leurs victimes et, à terme, à leur disparition, mais encore à la réalisation de trois priorités de sa politique étrangère à savoir :

- faire progresser le désarmement puisqu'il s'agit de détruire les stocks de MAP et d'ASM, qu'ils soient détenus par la France ou par les autres Etats parties aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo, et de promouvoir l'universalisation de ces conventions, une partie des stocks restant détenus par des non-adhérents ;

---

<sup>1</sup> Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, Protocole II amendé sur les mines, pièges et autres dispositifs et Protocole V sur les restes explosifs de guerre de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques.

- aider à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) puisqu'il s'agit de supprimer l'un des obstacles majeurs à la reconstruction et, partant, au développement durable des pays en développement contaminés ;
- consolider le droit international en général et humanitaire en particulier puisqu'il s'agit, en assurant le succès des textes concernés, d'installer une nouvelle génération d'instruments juridiques originaux.

2/ C'est pourquoi la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre est et restera **une priorité** de l'action extérieure de la France. A ce titre, le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- militera tant au niveau national qu'international pour une application aussi stricte, diligente et universelle que possible des conventions d'Ottawa et d'Oslo dans leur double dimension de désarmement (destruction des stocks) et de coopération internationale (aide au déminage et assistance aux victimes) et pour la recherche de synergies entre ces dernières et le protocole V de la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC) dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes ;

- maintiendra, en dépit de sévères contraintes, un effort notamment budgétaire à la mesure de l'importance politique que la France attache à la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre et comparable à celui de ses principaux partenaires européens.

En particulier, il s'appliquera à :

**En matière de désarmement :**

- œuvrer avec ses partenaires pour que les obligations nationales de destruction des stocks d'ASM soient remplies de façon aussi exemplaire que pour les MAP ;
- promouvoir activement, seul et/ou en association avec d'autres gouvernements et/ou des ONG, l'universalisation des Conventions d'Ottawa et d'Oslo, d'une part, le plein respect de leurs dispositions et de leurs échéances, d'autre part, par une mobilisation permanente de son réseau diplomatique ;

**En matière de déminage et d'assistance aux victimes des pays affectés par les mines et autres explosifs de guerre :**

- mettre en œuvre une approche à la fois globale (conciliant urgence humanitaire et développement durable et couvrant les 5 piliers du déminage humanitaire à savoir l'enlèvement des mines, la destruction des stocks, l'éducation aux risques, le plaidoyer, l'assistance aux victimes), et ciblée (maximisant nos atouts, la francophonie notamment africaine, la formation; prêtant une attention particulière à l'assistance aux victimes et au développement de capacités, françaises et/ou francophones, dans le secteur du déminage proprement dit et de l'expertise ; valorisant nos actions spécifiques (les contributions des forces françaises au déminage humanitaire à travers les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations-Unies et les opérations extérieures (OPEX) ;

- améliorer l'efficacité des moyens mis au service de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre: en recherchant la plus grande complémentarité possible entre actions bilatérales et programmes multilatéraux ; en s'assurant que les programmes européens qui sont les vecteurs principaux de notre aide au déminage humanitaire soient identifiables et

mobilisables par les victimes; en combinant mieux nos ressources (humaines, pédagogiques, financières, diplomatiques), nationales ou régionales, publiques ou privées ; en explorant les possibilités de financements innovants et de partenariats avec des pays du sud et/ou du nord propres à créer des effets de levier et à renforcer les capacités des pays bénéficiaires à assumer leurs responsabilités ; en organisant un pilotage concerté et cohérent de notre dispositif apte à fédérer nos capacités et à valoriser notre expertise.

## **II - Plan d'actions.**

Ce plan, élaboré suivant les principes ci-dessus en collaboration avec les services concernés, constitue la feuille de route du Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) pour les années 2010 à 2013 en matière de lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre, dans sa double dimension de désarmement, d'une part, de déminage et d'assistance aux victimes, d'autre part. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Il vise à :

1/ mobiliser sur cette thématique les acteurs du Ministère des Affaires étrangères et européennes tant à l'administration centrale qu'à l'étranger, notamment en :

- soutenant la candidature de l'Agence française pour le développement (AFD) et France Coopération Internationale (FCI) à la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) dont les compétences devraient être élargies aux armes à sous-munitions ;
- explorant toutes les possibilités de faire progresser sa prise en compte dans les programmes de formation (Institut diplomatique) et de communication (Journée du réseau, articles dans la revue « Mondes » ou dans le bulletin « Correspondances ») du ministère ;
- sensibilisant les services à l'importance d'assurer, dans toute la mesure du possible, une présence de l'expertise française dans les grandes manifestations et débats internationaux.

2/ s'agissant plus particulièrement du déminage et de l'assistance aux victimes, à :

- maximiser nos points forts en concentrant nos efforts sur les pays francophones en général et les pays francophones d'Afrique en particulier (quinze pays touchés à des degrés divers et utilisant le français comme langue de travail), sur les besoins spécifiques de leurs acteurs (sept d'entre eux sont dotés d'une structure ad hoc avec une composante opérationnelle), notamment en formation et en information. A cet égard, deux instruments, parmi d'autres, méritent notre attention : le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) du Bénin, centre unique de formation en français au déminage humanitaire, et le programme francophone du centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), en particulier «Bibliomines», site d'information regroupant l'ensemble de la documentation en français sur les mines et autres restes explosifs de guerre ;
- valoriser nos atouts potentiels en suscitant, dans le domaine du déminage proprement dit, le développement de capacités aptes à concourir aux appels d'offres internationaux (seule une quinzaine d'ONG, toutes étrangères, ont, à ce jour, la taille suffisante pour

espérer y répondre avec succès) et, notamment, à ceux de la Commission Européenne ; en promouvant l'expertise française (expertise de qualité mais diffuse et plutôt absente des débats internationaux) et francophone (les africains francophones expriment souvent la frustration de ne pouvoir partager leur expérience en français dans les fora internationaux où l'anglais est d'usage courant).

Seront entreprises notamment les actions suivantes :

**1/ Au niveau européen :**

- soutenir :

1/ à l'occasion des discussions relatives aux nouvelles perspectives financières (2014-2019), le projet de rétablir une ligne spécifique dédiée à l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre;

2/ l'adoption d'une nouvelle action commune pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa et d'Oslo.

- de façon générale, seconder les efforts de la Commission Européenne pour :

1/ rendre compte de façon aussi précise que possible des actions entreprises dans ce domaine, instrument par instrument ;

2/ améliorer la coordination non seulement avec les Etats-membres mais encore avec les autres donateurs et la société civile et l'intégration de l'action contre les mines dans les stratégies de développement ;

3/ aider les pays francophones notamment d'Afrique à combattre le fléau des mines et autres restes explosifs de guerre ;

4/ mettre en œuvre le plan d'action sur les mines antipersonnel adopté en décembre 2009 à Carthagène, en particulier dans sa dimension d'assistance aux victimes.

- en particulier, veiller à :

1/ la mise en œuvre des « lignes directrices concernant l'action communautaire en matière de lutte contre les mines (2008-2013) » et, notamment, la prise en compte par les services de la commission de la question du renforcement des capacités institutionnelles des pays bénéficiaires, condition de l'efficacité de ses actions ; l'information en temps réel, par l'intermédiaire de France Coopération Internationale (FCI), du Comité de liaison de la lutte anti-mines (CLAM), sur les projets en préparation, au moment de l'adoption des documents stratégiques pays (DSP) et des fiches-actions ;

2/ la mobilisation de nos ambassades dans les pays concernés afin qu'elles aident les représentants locaux des opérateurs français du déminage à engager et à conduire l'indispensable dialogue avec les autorités locales et le point focal européen de façon à ce que soient actées en amont, dans le projet de DSP, les actions de déminage.

## **2/ Au niveau bilatéral :**

### **a) Actions dans le domaine politique :**

- Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel :
  - continuer à promouvoir l'universalisation de la convention ; soutenir et promouvoir l'action du CIDHG, en particulier de son programme francophone ;
  - défendre le maintien de l'Implementation Support Unit (ISU) de la convention d'Ottawa au sein du CIDHG ;
- Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions :
  - promouvoir l'universalisation de la convention, à l'occasion soit de démarches spécifiques, conjointement ou non avec des Etats ou des ONG, soit de contacts bilatéraux, auprès d'Etats non-signataires afin de les inciter à signer et ratifier ; participer à la coordination dans le cadre du groupe pour l'universalisation de la convention (rassemblant les Etats, les organisations internationales et les ONG) ;
  - assurer le suivi du projet de loi nationale d'application de la convention et préparer l'extension aux armes à sous-munitions du champ de compétence de la CNEMA ;
  - prendre une part active à la préparation de la 1<sup>ère</sup> conférence des Etats parties de la convention d'Oslo (Vientiane, 8/12 novembre 2010) lors des réunions de Santiago du Chili (7/9 juin 2010) et de Genève (août/septembre 2010) puis aux travaux de la conférence elle-même ; dans ce cadre, contribuer aux activités du Lao support group, groupe informel d'Etats souhaitant apporter leur assistance au Laos pour la préparation et l'organisation de la conférence de Vientiane ;
  - étudier avec bienveillance les projets visant à développer la coopération entre la France et le Laos, pays francophone particulièrement touché par le fléau des engins non explosés et qui accueillera la 1<sup>ère</sup> réunion des Etats parties.
- Convention de 1980 sur certaines armes classiques :
  - soutenir et participer aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux visant à l'adoption d'un nouveau protocole additionnel sur les armes à sous-munitions (12/16 avril 2010 ; 30 août/3 septembre 2010) ;
- Interaction avec la société civile :
  - maintenir et consolider les bonnes relations avec la société civile et les autres acteurs dans ce domaine ;

- participer au groupe de travail de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) sur les armes et le droit international humanitaire.

**b) Actions dans le domaine de la formation :**

- consolider et approfondir les actions d'ordre militaire existantes et soutenir, dans toute la mesure du possible, les actions conduites par les sociétés civiles qui ont un rôle important à jouer dans la formation au déminage, à l'éducation aux risques, à l'assistance aux victimes.

**- Formation au déminage :**

- soutenir la formation des spécialistes en charge de la dépollution des zones touchées par les mines et autres restes explosifs de guerre à la fois dans les centres de formation (France, Bénin...) et sur le terrain (acteurs militaires et civils) ;
- améliorer la sélection et le suivi des stagiaires formés dans les centres en France et au Bénin;
- encourager la poursuite de la diversification et de l'adaptation des formations dispensées par le CPADD du Bénin pour répondre aux besoins (nouveau cursus, multilinguisme...); la reconnaissance et la valorisation de ses activités ; sa promotion au rang de pôle d'expertise en Afrique francophone ; l'élargissement de ses soutiens bilatéraux et multilatéraux ;
- soutenir l'implication croissante du CPADD dans le projet « bibliomines », en tant que centre de référence africain francophone de la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre.
- soutenir le projet bosniaque de création d'ici trois ans d'un centre régional de formation à l'action contre les mines et promotion de l'élargissement de ses soutiens bilatéraux et multilatéraux.

**- Formation à l'éducation aux risques :**

- soutenir la formation d'éducateurs pour la sensibilisation aux risques, notamment au sein CPADD.

**- Formation à la destruction des stocks :**

- participer au conseil et à la formation en matière de conformité du stockage et de destruction des stocks de munitions.

**- Formation à l'assistance aux victimes :**

- soutenir la formation des médecins et du personnel paramédical des services de santé des armées africaines, notamment dans le domaine de la médecine d'urgence, au sein de l'école du service de santé de Lomé (ESSAL) pour les médecins, de l'école d'application du service de santé militaire de Libreville (EASSM) pour les spécialistes de la médecine d'urgence et de catastrophe, de l'école du personnel paramédical de Niamey (EPPAN) pour les infirmiers et laborantins ;
- soutenir le renforcement des liens entre les centres militaires de formation médicale français (école du Val de Grâce...) et africains et entre les centres africains (mise en réseau, développement de cursus complet...) ;
- promouvoir et encourager l'élargissement des soutiens bilatéraux et multilatéraux aux centres de formation des médecins et du personnel paramédical des services de santé des armées.

### **c) Actions dans le domaine de l'aide au développement :**

- définir avec l'AFD les modalités d'une meilleure prise en compte de la problématique des mines et autres restes explosifs de guerre dans les projets de développement à la fois globalement et pays par pays, notamment en Afrique, avec le souci de consolider la présence française dans le domaine de l'assistance aux victimes ;
- étudier comment certains projets intéressant la lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre peuvent s'articuler avec des actions de prise en compte du handicap physique, de plaidoyer ou d'éducation au développement plus généralement.
- prendre en compte, à l'occasion de la mise en place du nouveau mécanisme de gestion des crédits ONG désormais délégués à l'AFD (Division des Partenariats avec les ONG ou DPO), l'objectif fixé par le Ministre de «relever significativement le niveau de nos contributions bilatérales» en faisant en sorte que des projets de lutte contre les mines et autres restes explosifs de guerre puissent être financés sur les crédits relevant de DPO ;
- dans les pays contaminés, sensibiliser les postes diplomatiques à la prise en compte du déminage humanitaire parmi les points d'application possibles des crédits du Fonds Social de Développement.

### **d) Actions dans le domaine de la promotion de l'expertise française et francophone :**

- valoriser le comité de liaison pour l'action contre les mines (CLAM) qui regroupe l'ensemble des acteurs publics et privés du déminage humanitaire ; développer sa dimension d'espace d'échanges ouvert aux acteurs francophones du déminage humanitaire et, notamment, aux directeurs des centres nationaux de déminage, afin de mieux identifier et prendre en compte leurs besoins ;

perfectionner sa fonction de veille et donc d'anticipation des possibilités de contrats sur financements bilatéraux ou multilatéraux ;

- aider les opérateurs nationaux, publics et privés, à développer des partenariats et des synergies (cf. accord de groupement entre FCI, CIVIPOL et ADETEF) pour promouvoir l'expertise française sur les marchés internationaux ; de façon générale, soutenir et développer des réseaux d'experts français et francophones comme partie intégrante de la stratégie d'actions; contribuer à l'organisation d'ateliers, de formations itinérantes, de séminaires thématiques ciblés (par exemple, le séminaire annuel que le programme francophone du CIDH de Genève organise chaque année à l'intention des responsables africains du déminage humanitaire).
- proposer, à travers FCI et le secrétariat du CLAM, chaque fois que nécessaire, aux parties prenantes à l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre<sup>2</sup> la réalisation, avec les acteurs intéressés, de propositions techniques, la mobilisation de l'expertise et le montage du projet, qu'il soit financé par un bailleur bilatéral (AFD notamment) ou multilatéral (Commission Européenne, Banque Mondiale, Nations Unies).

---

<sup>2</sup> Départements ministériels, collectivités territoriales, entreprises spécialisées, ONG, représentants des sociétés civiles.